
Adresse de l'agent national près le district de Lectoure annonçant ses dons à l'armée des Pyrénées et s'opposant à la reprise de fonction des prêtres abdicataires, lors de la séance du 7 ventôse an II (25 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national près le district de Lectoure annonçant ses dons à l'armée des Pyrénées et s'opposant à la reprise de fonction des prêtres abdicataires, lors de la séance du 7 ventôse an II (25 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 450-451;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32551_t1_0450_0000_17

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Convention nationale et de faire connoître par la voie de son Bulletin aux citoyens du département et à ceux de la République cette portion de leurs ressources, et du désir que nous avons qu'elle reste à son poste jusqu'à la paix.»

C. LOÛET, LOYSEL, RIMASSON, EVENS, DELAITRE.
(*Applaudi.*)

8

Les citoyens de la commune de Villeneuve-la-Guyard écrivent à la Convention qu'ils viennent de former une société populaire. *La patrie, avant tout*, est sa devise. Ils ont adressé, autant que leurs moyens le leur permettoient, des dons en chemises, bas et souliers, et une somme de 27 livres en assignats; ils demandent l'envoi exact du bulletin.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de correspondance (1).

9

La société populaire de Calais a monté, équipé et armé un cavalier qui est parti, et qui va bientôt être suivi d'un second. Point de paix, dit cette société, que quand nos armées victorieuses auront appris aux rois épouvantés ce que peut le courage des républicains.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).
(*Applaudi.*)

10

Les sans-culottes de Mâcon demandent l'échange des prisonniers. Vous l'avez décrété, disent-ils, et cette loi n'a pas la rapidité de l'éclair. Est-ce la faute des ministres? En ce cas, ils doivent compte des retards. Les esclaves qui remplissent nos cités refroidissent l'atmosphère qui nous environne. Salut et confiance dans la montagne. La société a équipé trois cavaliers; elle désire qu'ils soient employés dans les carabiniers. Elle a aussi à la disposition de la patrie 3 524 chemises, beaucoup de draps, souliers, bas et argent, dont elle enverra le détail.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (3).

11

L'agent national provisoire près le district de Cadillac annonce que, d'après la demande des représentans du peuple Pinet et Monestier, il a été donné pour les défenseurs de la patrie 1 228 paires de souliers et 2 000 chemises par les communes de ce district; que la société po-

pulaire de Cadillac va donner un cavalier armé monté et équipé à ses frais; que le citoyen Monnerie fait don à la patrie de 5 000 liv. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au ministre de la guerre (1).

12

Les commissaires nommés pour l'emprunt forcé dans la commune d'Argentan, département de l'Orne, annoncent que, dans cette commune, la taxe imposée sur le richard, l'avare, se monte à 189,068 liv. 4 s. 5 d.; ils témoignent leur vœu pour que toutes les communes de la République imitent cet exemple.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (2).

13

L'agent national près le district de Lectoure informe la Convention que, dans ce district, toutes les lois s'exécutent avec exactitude; qu'aucun sacrifice ne coûte aux agriculteurs, et que le district envoie journellement un grand nombre d'effets aux Pyrénées-Occidentales pour les défenseurs de la patrie. Il demande que la Convention nationale ôte aux prêtres le droit qu'ils s'attribuent de reprendre l'exercice de leurs fonctions après les avoir abjurées.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (3).

[Lectoure, 10 plu. II. Au comité de surveillance de la Conv.] (4)

«Le Comité de surveillance formé d'après le vœu de la loi fait exécuter révolutionnairement les décrets de la Convention nationale, les membres qui le composent sont de bons sans-culottes, de francs républicains, qui ne voient que la loi, et qui sont inaccessibles à toute considération, ils ont fait exécuter le décret du 17 septembre, les gens suspects ont été arrêtés, mais le district de Lectoure inébranlable dans ses principes n'a pas eu à sévir contre les fédéralistes, les Girondins et les Brissotins. Il a su se garantir du poison pestilentiel que distillait la plume de ces exécration coquins, qui sous le manteau du patriotisme voulaient enchaîner la liberté, trois ou quatre seulement ont manifesté des opinions liberticides, ils ont été arrêtés et subirent la peine méritée par leur faiblesse.

Les Sociétés montagnardes se sont toutes bien prononcées; elles sont composées d'hommes qui

(1) P.V., XXXII, 231. Bⁱⁿ, 7 vent.; M.U., XXXVII, 139; J. Fr., n° 520; J. Sablier, n° 1163.

(2) P.V., XXXII, 231. Bⁱⁿ, 7 vent.; J. Sablier, n° 1163.

(3) P.V., XXXII, 231. Bⁱⁿ, 7 vent.; M.U., XXXVII, 139.

(4) DXXXVIII 1-VI, n° 2565.

(1) P.V., XXXII, 230. Bⁱⁿ, 7 vent.

(2) P.V., XXXII, 230. Bⁱⁿ, 7 vent.; J. Fr., n° 520.

(3) P.V., XXXII, 230. Bⁱⁿ, 7 vent.; J. Fr., n° 520; Ann. patr., n° 421; C. Eg., n° 557; J. Paris, n° 422; M.U., XXXVII, 124; J. Sablier, n° 1163.

ont l'énergie de la liberté, elles dénoncent continuellement les infractions aux lois; une terreur salutaire étant à l'ordre du jour, je puis dire que depuis deux mois les administrateurs du peuple, le juge de paix, les tribunaux, tout travaille d'une manière à mériter des éloges.

Les lois sur le maximum, celle du 17 septembre, vieux style, relative aux gens suspects, celles du 17 et 27 vendémiaire, pour la levée de six chevaux par canton ayant justice de paix, celle du 14 frimaire relative au salpêtre, s'exécutent avec ponctualité, aucun sacrifice ne coûte surtout aux braves agriculteurs, nous avons encore quelques reproches à faire aux riches, ils ont été égoïstes, et trembleurs, maintenant, il paraît que rien ne leur coûte, nous les avons invités à nous donner les tapisseries, les roupes, les houppelandes et capotes; une immense quantité a été apportée au district qui les a fait passer journellement aux armées des Pyrénées occidentales pour garantir de la rigueur des saisons nos braves défenseurs; nous avons encore exigé d'eux particulièrement du vieux linge pour les blessés et dans le moment présent les femmes des citoyens aisés s'occupent à faire de la charpie; enfin toutes les lois reçues sont exécutées, notamment celles qui intéressent le plus la prospérité de la République; les cordonniers ne travaillent que pour les soldats républicains, les tanneries sont en grande activité, elles sont surveillées, et je puis dire que celles du district de Lectoure ont fourni aux autres cinq districts du département du Gers.

La Révolution sacerdotale s'est opérée presque sans trouble, s'il y a eu quelque mouvement, il n'a été que passager. J'en ai rendu compte au Comité de salut public; je pense cependant que le peuple n'est fanatisé que par la présence seule des prêtres qui sont dans la commune et pour en éloigner ces hommes presque toujours pervers et corrompus, je pense aussi qu'un décret qui prohibât aux ministres du culte le droit qu'ils s'attribuent de reprendre l'exercice de leurs fonctions, lorsqu'ils les ont abjurées, serait une mesure salutaire qui ferait tarir cette source de division qui existe dans quelques communes entre ceux qui se sont dégagés de la superstition, et ceux qui y sont encore enchaînés.

Cette loi de police devenant générale produirait des bons effets; les ministres du culte sans connaissances sont les seuls qui après avoir abjuré ont repris leurs fonctions, les vrais républicains, les philosophes, les amis du peuple sont rentrés dans leur famille, ils sont ou à la tête des bataillons, ou dans les bureaux d'administration, tout est tranquille dans ce district, nul individu n'a à gémir d'aucun acte arbitraire, aucune plainte n'est parvenue à l'administration et les lois rendues jusqu'à ce jour sur la police générale ne donnent aucun sujet de réclamation, le gouvernement révolutionnaire n'est encore assez bien senti, assez bien connu des gens de la campagne. C'est dans ce moment que les fonctionnaires publics épurés par les Sociétés populaires vont imprimer les mouvements rapides qui conviennent au nouvel ordre des choses. Jusqu'à présent, Citoyens, le district de Lectoure s'est montré digne de la liberté, j'ose me flatter

qu'il ne se démentira point, et qu'il donnera des nouvelles preuves de son amour et de son attachement pour une révolution qui a rendu l'homme à ses droits primitifs. Salut, Union et Fraternité. »

GAURAU.

14

La société républicaine et le conseil-général de la commune de Faulquemont écrivent qu'ils ont célébré la fête de la Raison; que les juifs ont aussi déposé les symboles et instruments de leur culte. Nous désirerions, ajoutent-ils, que les dons faits pour nos frères d'armes leurs fussent distribués gratuitement. Ils dénoncent le gaspillage occasionné par la négligence de ceux qui délivrent des billets d'hôpital; ils dénoncent les dégradations journellement commises dans les bois. Ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au ministre de la guerre et au comité des domaines (1).

15

L'agent national près le district de Mont-Ferme fait passer à la Convention l'état détaillé des dons en tout genre faits par diverses municipalités pour subvenir aux besoins des braves défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Mont-Ferme, 9 pluvi. II*] (3)

« Citoyen président,

Je t'envoie le bordereau des dons en numéraire et fournitures faits par des municipalités de ce district pour subvenir aux besoins des braves défenseurs de notre chère patrie. Veuille le communiquer à tes dignes collaborateurs.

Depuis l'arrêté de ce bordereau, il est des communes qui viennent de nous adresser leurs offres; incessamment je te ferai parvenir le tableau.

Par le même courrier, j'envoie un pareil bordereau à la Commission des Subsistances et lui demande de m'indiquer où je ferai passer les objets d'équipements et de pansements.

Salut, fraternité, confiance entière en la Montagne. »

ARUSSAS.

(1) P.V., XXXII, 2131. Bⁱⁿ, 7 vent.

(2) P.V., XXXII, 232. Bⁱⁿ, 7 vent.; M.U., XXXVII, 140.

(3) C 293, pl. 963, p. 4, 5.